

Suisse : le suicide assisté restera légal

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 4 juillet 2011

Le gouvernement suisse a décidé de ne pas modifier la loi autorisant le suicide assisté sur son territoire, faculté qui attire chaque année des dizaines d'étrangers qui viennent se faire exécuter dans les « cliniques » Exit ou Dignitas.

La modification législative avait d'abord été proposée à une votation populaire qui n'avait pas abouti. Elle visait à mettre fin aux abus de ces lugubres (et onéreuses) « cliniques » de la mort d'où filtrent parfois des récits d'agonies qui se prolongent et de macabres va-et-vient, mais dont le pire scandale est celui dont personne ne parle : la déshumanisation absolue de la vie et de la mort privées de toute dimension spirituelle.

Le ministre suisse de la justice, Simonetta Sommaruga assure que tout changement de la loi aurait pu aboutir à « donner un sceau d'approbation officielle aux organismes offrant leur services pour le suicide assisté ». Les soumettre à des conditions reviendrait à reconnaître leur légitimité, estime donc le ministre.

Il eût pourtant été simple de dire qu'on ne peut en aucun cas tirer profit d'un suicide assisté...

De fait Exit et Dignitas ont fait part de leur satisfaction en ajoutant que les cas de suicide d'étrangers sont rares et à la baisse : de 195 en 2006 à 97 en 2010, selon l'Office de Santé fédéral, les cas autochtones étant estimés à la hausse (de 150 à 257 sur la même période).

Rappelons qu'il s'agit de chiffres officiels...

Le gouvernement suisse entend toutefois allouer plus de fonds aux soins palliatifs et à la prévention du suicide.